Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Affiché le

ID: 056-215601014-20230612-DEL10_23_06_09-DE



Attribution du marché de travaux de grosses réparations de la voirie communale 2023/2026

DEL10 2023 06 09

En exercice: 29 Présents: 25 Votants: 27

Le neuf juin deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : GARIDO Véronique, LE ROUX Anne, GUÉGAN Christian, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DRÉAN Jérôme, de COUESBOUC Régis, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, DINASQUET Carolyn, du PREMORVAN Erika, , DUPUY Typhenn EVANNO Eric, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Etaient absents excusés : FEBRAS José, JEGOUSSE Mickaël, PROD'HOMME Anne Sophie, EVANO Thomas.

Pouvoirs : FEBRAS José donne pouvoir à LE GAL Patrick

EVANO Thomas donne pouvoir à LE ROUX Anne

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas

Rapporteur: Christian GUÉGAN

L'adjoint au maire informe l'assemblée :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU l'article L2122-21 du Code des collectivités territoriales, portant exécution des décisions du conseil municipal et en particulier de souscrire les marchés publics (6°);

VU les articles R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la Commande publique portant sur les conditions de recours au marché à procédure adaptée et des règles applicables ;

VU la consultation lancée pour les travaux d'entretien et de grosses réparations de la voirie communale pour la période 2023-2026 ;

VU le rapport d'analyse des offres examiné en commission d'appel d'offres le mardi 30 mai 2023 ; **VU** l'avis de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à l'entreprise EUROVIA (Hennebont) ;

Envoyé en préfecture le 15/06/2023 Reçu en préfecture le 15/06/2023

Affiché le

ID: 056-215601014-20230612-DEL10_23_06_09-DE

- **DECIDE DE RETENIR** l'offre de l'entreprise EUROVIA (HENNEBONT 56) pour un montant maximum de 1 200 000,00 € HT sur la durée totale de l'accord-cadre (4 ans maximum).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de l'entreprise retenue, ainsi que toute pièce se rapportant à cette opération.

ADOPTÉ: à 27 voix pour.

Fait à LANGUIDIC, le 12 juin 2023

Le Maire,

Laurent DUVAL